

Archives départementales de Seine-et-Marne

EN LIGNE

RÉPERTOIRES ALPHABÉTIQUES ET REGISTRES MATRICULES

376 registres matricules et 215 répertoires alphabétiques, liés au recensement militaire, soit 211 434 images d'archives, sont consultables en ligne.

CONSULTER

- [Accès aux répertoires alphabétiques et aux registres matricules dans la base de données en ligne \(http://archives-en-ligne.seine-et-marne.fr/mdr/index.php/rechercheTheme/requeteConstructor/19/1/R/0/0\)](http://archives-en-ligne.seine-et-marne.fr/mdr/index.php/rechercheTheme/requeteConstructor/19/1/R/0/0)

Quels sont les documents en ligne ?



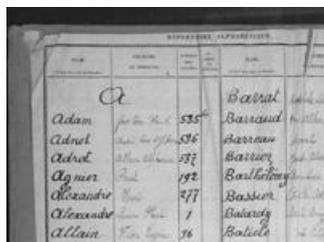
Page d'un registre
matricule, bureau de
Fontainebleau, 1911
(AD77, 1R1377)

- Les répertoires alphabétiques de recensement militaire
- Les registres matricules

Établis à partir de 1867 par les services de recrutement de l'armée, **les répertoires alphabétiques** de recensement militaire sont des listes dressées par année de classe (généralement la vingtième année de la personne recrutée) et par bureau de recrutement. Elles mentionnent le nom, le prénom et le numéro de matricule attribué par l'armée.

Grâce à ce numéro de matricule, il est possible de retrouver le feuillet matricule de la personne recrutée au sein des **registres matricules** eux-mêmes, organisés par ordre numérique des numéros de matricule. Ces feuillets contiennent des informations très diverses sur chaque individu, telles que les caractéristiques physiques, les adresses successives de domicile, le degré d'instruction ou encore des informations médicales.

Quelle période est mise en ligne ?



Page d'un répertoire alphabétique indiquant le numéro de matricule des soldats, bureau de Melun, 1914 (AD77, 1R1416)

Les répertoires alphabétiques et les registres matricules sont conservés et **consultables à partir de 1867**.

Pour la mise en ligne sur Internet, les Archives départementales établissent normalement un délai de 100 ans à compter de la date du recrutement. Toutefois, compte-tenu de l'arrêté du 20 décembre 2012 portant une dérogation générale à l'article L213.2 du Code du Patrimoine, les répertoires sont **consultables jusqu'à 1940 inclus** et les registres sont **consultables jusqu'à 1921 inclus**, de manière à englober tous les soldats de la Grande Guerre..

En salle de lecture, en vertu de la loi 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, les répertoires alphabétiques et les registres matricules sont communicables au public après un délai de 50 ans et sont donc **consultables jusqu'à celui de 1940 inclus**.

Tous les répertoires alphabétiques et les registres matricules sont-ils en ligne ?

Tous les documents de la période considérée, c'est-à-dire toutes les **fiches matricules jusqu'à 1921** et tous les **répertoires jusqu'à 1940** conservés aux Archives départementales de Seine-et-Marne sont consultables en ligne.

Comment les documents sont-ils classés ?

Les documents sont répartis entre 3 subdivisions de recrutement jusqu'en 1903 :

- Melun
- Coulommiers
- Fontainebleau

A partir de 1930, il n'y a plus qu'un seul bureau de recrutement, celui de Melun. Les bureaux de recrutement correspondant à des territoires au découpage mouvant selon les périodes, il est conseillé de consulter les listes alphabétiques des 3 subdivisions pour l'année de classe concernée. Pour chaque bureau de recrutement, se trouve :

- Les répertoires alphabétiques de recensement militaire
- Les registres matricules

L'ensemble est classé par ordre chronologique.



Un problème de consultation ? Une question sur la réutilisation ?

- [Consulter la Foire aux Questions](#)